

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE2635

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, après les mots :

« matière de »,

insérer les mots :

« profitabilité économique et de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En omettant de lier l'objectif de hausse du niveau de diplôme des futurs agriculteurs à l'impératif de leur permettre d'accéder à un meilleur profit et donc à un meilleur revenu, cet objectif programmatique risquait de passer à côté de l'un des principaux enjeux soulevés par les agriculteurs au printemps dernier. Le présent amendement vise à corriger cela.